ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 10 / 12 / 2025 à 13:16

Date de publication : dimanche 1 mai 2022 à 01:19

Type : Constitution SAS

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 19/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

WIMMOB

Siège social : 106 A rue du Bourg 01170 ÉCHENEVEX **Capital :** 1000 € **Objet social :** Assistant maître d'ouvrage. La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et

réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social. **Président :** M DIAS Sébastien demeurant 49 Rue Pasteur 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE élu pour une durée illimitée **Directeur Général :** M LAFFAGE Aymeric demeurant 106 A rue du Bourg 01170 ÉCHENEVEX **Clauses d'agrément :** Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. La demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité de dirigeants, montant et répartition du capital. Le président notifie cette demande d'agrément aux associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/8ab08aa9-50d1-f407-d1b2-3c673958f19c